



Liberté – Égalité - Fraternité

Ville de Teyran

Département de l'Hérault

**Extrait du registre
des procès-verbaux du Conseil Municipal
Séance du 20 JANVIER 2015**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 14 janvier 2015, les membres composant le Conseil Municipal de Teyran se sont réunis à la Mairie de Teyran, le mardi 20 janvier 2015 sous la présidence de Monsieur Éric BASCOU, Maire de Teyran.

Étaient présents : Éric BASCOU, Édouard DE COLLE, Sylvie CAMALON, Françoise GALLAS, Philippe SECONDY, Martine NERRIÈRE – CHEYLAN, Patrick ROCHER, Bernadette ORGEVAL, Odile VELAY, Guilhem SERRE, Laurent BILLY, Albert BOURRUST, Nicole DUPRAT, Maurice OUAZANA, Huguette LABALME, Sophie LANNI, Patrice LORION, Marie-Agnès RÉMY, Eric CHAILLAN, Christelle POYO, Salvator D'AURIA, Fabien GONZALEZ, Barbara CUGNET, Brigitte HOURTAL, Guy GLEIZES lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent ayant donné procuration : Maurice GODÉ à Nicole DUPRAT

Arrivée en cours de séance : Nathalie BEDOS BAILLAT

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Patrick ROCHER est désigné à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire souhaite ses vœux à tous les Conseillers Municipaux pour la nouvelle année qui débute.

Informations générales :

- Le repas des aînés aura lieu le vendredi 6 février 2015
- Les prochaines séances du conseil municipal sont déjà prévues. Elles se dérouleront :
 - Le mardi 24 février 2015 pour le Débat d'orientation budgétaire (DOB), le compte administratif et le compte de gestion
 - Le jeudi 26 mars 2015 pour le vote du Budget

Monsieur D'AURIA remercie toutes les personnes qui ont fait un don à la ligue contre le cancer. La somme de 1900€ a été reversée à cette association.

Monsieur le Maire propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 28 novembre 2014.

2. Commission Communale des Impôts Directs

Rapporteur : Édouard DE COLLE

La commission communale des impôts directs est composée de commissaires titulaires et suppléants dont deux domiciliés à l'extérieur de la commune. Il est proposé au Conseil Municipal de valider la liste ci-dessous proposant au Directeur des Services Fiscaux neuf commissaires titulaires et neuf commissaires suppléants.

| Commissaires titulaires | Commissaires suppléants |
|-------------------------|-------------------------|
| DE COLLE Édouard | BASCOU Éric |
| CAZENAVE Nathalie | LABALME Aimé |
| DUMAS Bernard | DUPRAT Jean |
| CHAILLAN Corinne | CHEYLAN Martine |
| JEANJEAN Jean-Michel | BOURRUST Albert |
| RÉMY Armand | ROCHER Patrick |
| DUFOUR Jean-Paul | CAMALON Rieul |
| AZAM Isabelle | ESCURET Serge |
| SAUVAIRE Guy | OUAZANA Maurice |

Édouard DE COLLE précise qu'une première liste a été arrêtée par les services fiscaux mais deux contribuables extérieurs à la commune doivent obligatoirement figurer sur la liste, ce qui n'était pas le cas.

Une nouvelle liste de commissaires titulaires et de commissaires suppléants est donc proposée, Monsieur DE COLLE en donne lecture à l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la liste des neuf commissaires titulaires et des neuf commissaires suppléants qui sera proposée au Directeur des Services Fiscaux

3. Taxe d'urbanisme – remise de pénalités

Rapporteur : Éric BASCOU

Une administrée a sollicité la municipalité de Teyran pour bénéficier exceptionnellement d'une remise de sa pénalité décomptée pour le retard de paiement de sa taxe d'urbanisme. Cette personne n'avait jamais reçu la deuxième échéance envoyée par courrier simple. Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder exceptionnellement l'annulation des pénalités pour un montant de 138 €.

Mr le Maire précise que la Commission Anticor a demandé des renseignements sur ce dossier pour vérifier la neutralité des élus dans cette décision, elle a donné son aval.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde exceptionnellement l'annulation des pénalités pour un montant de 138 € à l'intéressée.

Madame Nathalie BEDOS BAILLAT arrive en cours de séance.

4. Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture – convention et subvention

Rapporteur : Sylvie CAMALON

Dans le cadre du partenariat entre la commune de Teyran et la Fédération Régionale des MJC du Languedoc Roussillon, il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs pour l'année 2015 prévoyant une participation financière de la commune à hauteur de 48 422 € maximum, ce montant pouvant être proratisé en fonction de la date de prise de fonction de la nouvelle directrice.

Sylvie CAMALON explique que dans un souhait de réorientation professionnelle, la Directrice de la MJC de Teyran, Madame MOROSE, a démissionné en septembre. Elle est partie début janvier, une embauche est en cours. Le montant mentionné ci-dessus correspond principalement au paiement du salaire de la Directrice.

Eric BASCOU précise que ce procédé était déjà en place pour Madame Annie Morose, et qu'il s'agit de le reconduire. Il rappelle que la Directrice est salariée de la Fédération Régionale, c'est donc cette dernière qui assure le recrutement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'objectifs pour l'année 2015 prévoyant une participation financière de la commune à hauteur de 48 422 €.

5. Désignation des représentants de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Rapporteur : Éric BASCOU

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies-C-IV du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) a été mise en place au sein de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

La composition de la commission a été fixée par délibération du Conseil de Communauté en date du 18 novembre 2014, à savoir un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune. Il appartient à chaque conseil municipal de désigner ces deux personnes.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de procéder à la désignation des représentants de la commune.

Monsieur Édouard DE COLLE est proposé comme titulaire et Monsieur Patrick ROCHER est proposé comme suppléant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la désignation de Monsieur Édouard DE COLLE comme titulaire et Monsieur Patrick ROCHER comme suppléant pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

6. Piscine intercommunale – convention d'accueil des enfants scolarisés à Teyran pour l'année scolaire 2014/2015

Rapporteur : Françoise GALLAS

Les enfants scolarisés à Teyran bénéficient d'un accueil à la piscine intercommunale gérée par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention qui définit les termes de cet accueil et notamment la participation financière de la commune, soit 90 € TTC par classe et par séance.

Monsieur D'AURIA souhaite connaître le nombre de classes accueillies à la piscine intercommunale.

Madame Françoise GALLAS répond qu'il y a 4 classes en maternelle et 4 classes en élémentaire.

Madame Brigitte HOURS demande qui fait les plannings.

Madame Françoise GALLAS répond que ce sont les maîtres-nageurs qui décident et la commune n'a pas de prise dessus. Elle rappelle que le tarif est identique à celui en vigueur en 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention qui définit les termes de cet accueil et notamment la participation financière de la commune, soit 90 € TTC par classe et par séance.

7. Temps d'activités périscolaires – convention avec les associations

Rapporteur : Françoise GALLAS

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire 2014-2015 imposée par la loi, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont organisés. Ces TAP sont dirigés par des animateurs de la mairie, par les instituteurs et des intervenants extérieurs. Concernant ces intervenants extérieurs (associations ou autoentrepreneurs), il est proposé d'autoriser le Maire à signer toute convention, objet du partenariat entre la Mairie et l'intervenant concerné, dans un budget maximal de dépenses de 5000 € par an et par intervenant.

Monsieur le Maire précise que cette délibération est générale, cela évitera de délibérer à chaque fois qu'une nouvelle convention sera prise avec un nouvel intervenant. Évidemment, il sera rendu compte en conseil municipal des nouvelles conventions signées. La commission Anticor a souhaité être informée également des nouvelles conventions établies.

Monsieur D'AURIA souhaite connaître le nombre d'intervenants.

Madame Françoise GALLAS répond qu'il est difficile de faire une estimation mais cela revient à 3 ou 5 personnes en équivalent temps plein. Nous n'arrivons pas à 5000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toute convention, objet du partenariat entre la Mairie et l'intervenant concerné, dans un budget maximal de dépenses de 5000 € par an et par intervenant.

8. Stade multisports – demande de subvention

Rapporteur : Sylvie CAMALON

La commune de Teyran souhaiterait mettre en œuvre une politique jeunesse sur la commune. Au-delà du contrat enfance jeunesse, du partenariat avec les associations et du nouveau rythme scolaire mis en place (temps d'activité périscolaire), la municipalité souhaite disposer d'un équipement sportif dédié aux jeunes principalement.

Il s'agirait de créer un terrain multisports à proximité des équipements sportifs et culturels de la commune au lieu-dit « camp de Liouse ». Cet équipement dit mini-stadium permettrait des jeux de ballon : football, handball, volley-ball, rugby, basket.

Par une nécessaire concertation avec les intéressés mais aussi avec les familles, avec les associations et avec l'ensemble des partenaires institutionnels, l'objectif serait de créer un espace public de vie qui répondrait à tous les besoins actuels des jeunes générations. Le projet est estimé à environ 60 000 € HT.

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup. Il est également proposé d'autoriser le Maire à solliciter une aide financière auprès de Madame la Députée Fanny DOMBRE COSTE et de Monsieur le Sénateur Jean-Pierre GRAND pour la réalisation de ce projet au titre de leur réserve parlementaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise également le Maire à solliciter une aide financière auprès de Madame la Députée Fanny DOMBRE COSTE et de Monsieur le Sénateur Jean-Pierre GRAND pour la réalisation de ce projet au titre de leur réserve parlementaire.

Questions diverses du public.

La séance est levée à 21 heures.

Le secrétaire,
Patrick ROCHER

Le Maire de Teyran
Éric BASCOU